



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89555

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Les accidents de la vie courante (chutes, noyades, brûlures, intoxications...) s'avèrent extrêmement meurtriers, brisant chaque année environ 20 000 vies et amenant 4,5 millions de blessés dans les services des urgences ; provoquant 1 200 hospitalisations par jour. Face à ces tragédies, il est devenu urgent d'initier une dynamique de tous les acteurs concernés, afin de sensibiliser le grand public et de prendre les mesures de prévention de ces risques qui s'imposent. Conséquences de gestes du quotidien, involontaires, voire même banals, les accidents de la vie courante doivent avant tout être regardés pour ce qu'ils sont réellement : des drames évitables. L'exemple des pays d'Europe du nord, qui ont déjà mis en place de vastes campagnes de communication, montre qu'elles permettent d'infléchir significativement le nombre de victimes. Les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé ont saisi le chef du Gouvernement pour qu'il accorde à l'automne le label de grande cause nationale 2011 à la lutte contre les accidents de la vie courante. Le président de la commission de la sécurité des consommateurs a été chargé de coordonner les travaux relatifs à l'organisation de cette candidature. Par ailleurs, 44 associations et fédérations représentant les quatre champs particulièrement concernés (consommation, sécurité civile, santé, famille, intervention à domicile), parmi lesquelles Calyxis, la Croix-Rouge, la Fédération nationale de protection civile, l'UNAF, l'UFC-Que choisir et la Fédération des particuliers employeurs, viennent de fonder le Collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC) afin de soutenir cette candidature. Aussi, compte tenu de l'intérêt d'élever ce thème au rang de grande cause nationale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier au terme duquel le thème de celle-ci sera dévoilé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89555

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10460

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963